

“ La transition verte va transformer fondamentalement nos sociétés. La protection de notre planète nécessite des investissements à grande échelle sans précédent dans les innovations techniques et les énergies renouvelables afin d'amener nos économies sur la voie du net zéro. ”

Isabel Schnabel, Membre du directoire de la Banque centrale européenne

VUE D'ENSEMBLE

L'objectif net zéro, c'est quoi ?

Un Français émet en moyenne 11 tonnes de CO₂ équivalent par an¹. Or, pour atteindre les objectifs net zéro auxquels la France s'est engagée à l'horizon 2050, chaque personne ne devrait pas émettre plus de 2 tonnes par an. Mais qu'est-ce que le net zéro et pourquoi est-il nécessaire de contribuer à cet objectif à l'échelle mondiale ?

Ce concept découle de l'Accord de Paris qui vise à limiter l'augmentation des températures à une moyenne de 1,5°C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle et nécessite pour cela d'atteindre le net zéro au niveau mondial à l'horizon 2050. Cet objectif implique une réduction mondiale annuelle de 7% des gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone, le méthane ou encore le protoxyde d'azote d'ici à 2050².

Le net zéro, également appelé « émissions nettes égales à zéro » désigne une situation dans laquelle les émissions anthropiques, c'est-à-dire provoquées par les activités humaines, de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont compensées par les éliminations anthropiques au cours d'une période donnée³.



Vers une réduction drastique des émissions de GES

La contribution à cet objectif doit impérativement s'envisager par le biais d'une réduction drastique des émissions de GES. Ceci nécessite de profonds changements dans nos modes de vie et de consommation : limitation des trajets en avion et en voiture, adoption d'un régime alimentaire faisant la part belle aux produits végétaux, de saison, locaux et biologiques ou encore développement de l'économie circulaire en sont quelques exemples.

Comment absorber les émissions restantes ?

C'est là qu'interviennent les puits de carbone. Ceux-ci jouent un rôle crucial dans la séquestration des émissions restantes. Pour ce faire, la protection et la conservation des puits de carbone biologiques que sont les forêts, océans, sols ou rivières est essentielle afin de préserver leur capacité naturelle à séquestrer le carbone. Les puits

technologiques peuvent également contribuer à cet objectif. Ils englobent différentes techniques visant à capter le CO₂ dès sa production pour le stocker dans le sous-sol ou le valoriser, en l'utilisant par exemple comme matière première directe ou pour la synthèse de carburants. À l'heure actuelle, ils sont toutefois complexes à mettre en œuvre, coûteux et énergivores.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La voie de la neutralité carbone doit s'envisager en premier lieu par une réduction drastique des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, combinée à la protection des écosystèmes afin qu'ils continuent de jouer leur rôle dans la séquestration de carbone.

1. Source : « Les avis de l'ADEME sur la neutralité carbone », juin 2021
2. Rapport de synthèse RS15 du GIEC, chapitre 2
3. Définition du net zéro du Groupe intergouvernemental d'experts pour le climat (GIEC)

VUE D'ENSEMBLE

La décarbonation des bâtiments, quel chantier !

L’empreinte carbone des bâtiments est considérable. À l’échelle mondiale, ce secteur était responsable d’environ un tiers des émissions de CO₂ directes et indirectes en 2021⁴. En France, il consomme à lui seul 40% de l’énergie⁵ et est à l’origine de 20% des émissions de gaz à effet de serre⁵.

Ce secteur doit donc opérer une transition énergétique et écologique ambitieuse. Et celui-ci est en première ligne des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée par le gouvernement français. Cette feuille de route a pour objectif la réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre afin d’atteindre le net zéro à l’horizon 2050. Pour ce faire, elle prévoit notamment la décarbonation des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre que sont les transports, l’énergie et le bâtiment.



La rénovation énergétique, un levier essentiel de la trajectoire vers le net zéro

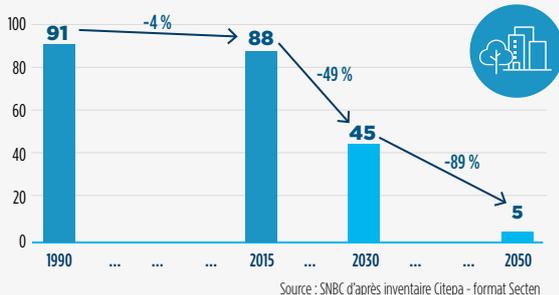
Les défis sont de taille pour ce dernier, dont l’objectif est de réduire ses émissions de GES de 49%⁶ en 2030 par rapport au niveau de 2015 et atteindre le net zéro en 2050. Pour les nouvelles constructions, les solutions retenues portent avant tout sur la refonte des méthodes de conception des bâtiments et infrastructures, l’industrialisation des procédés de construction et le recours à des matériaux bas carbone tels que les matériaux biosourcés et géosourcés. Pour les bâtiments existants, le levier principal est la rénovation, et plus particulièrement la massification de la rénovation énergétique du parc de logement. Il faut dire que celui-ci grignote à lui seul 60%⁷ des émissions du secteur.

Chère rénovation...

Celle-ci demande d’importants besoins de financements, estimés à 150 milliards d’euros d’ici 2034⁸ pour la seule éradication des quelque 4,6 millions⁸ de logements considérés comme « passoires thermiques » (étiquettes E à G). La mise en place de l’aide financière aux ménages MaPrimeRénov’, l’interdiction progressive de location des logements en étiquette E à G d’ici à 2034 ou encore l’instauration du dispositif des Certificats d’économie d’énergie (CEE) sont quelques exemples des mesures de soutien et d’incitation du gouvernement français pour accompagner cette transition.

Les objectifs de décarbonation du bâtiment fixés par la SNBC

Unité : millions de tonnes d’équivalent CO₂ (Mt CO₂eq)



LE SAVIEZ-VOUS ?

318 429 logements ont été rénovés avec une aide MaPrimeRénov’ au 1^{er} semestre 2022⁷. L’enveloppe MaPrimeRénov’ a été rehaussée à **2,6 milliards d’euros** pour 2023⁸.

Pour en savoir plus sur le concept de neutralité carbone, veuillez consulter les travaux de recherche de l’Amundi Institute à ce sujet :

1. [Introduction au concept de zéro émission nette](#)
2. [Comment les investisseurs peuvent-ils contribuer aux efforts pour atteindre le zéro émission nette ?](#)
3. [Les technologies à faible intensité carbone dans la course vers le Net Zéro](#)
4. [Compensation carbone : comment peut-elle contribuer à l’objectif net zéro](#)

4. [Buildings analysis](#), Agence internationale de l’énergie, septembre 2022

5. Source : <https://bigmedia.bpifrance.fr/decryptages/neutralite-carbone-dans-le-batiment-un-chantier-de-plus-de-25-milliards-deuros-par>, BPI France

6. Etude Xerfi, « La décarbonation de la construction », décembre 2022

7. hautconseilclimat.fr, données 2019

8. Etude Xerfi, Le marché de la rénovation des bâtiments à l’horizon 2025, décembre 2022

ÉCLAIRAGE

Comment contribuer à l'objectif net zéro avec son épargne ?

Face à l'urgence climatique, de plus en plus d'épargnants cherchent à donner du sens à leurs placements en se tournant vers des solutions d'investissement susceptibles de répondre à ce défi. Les épargnants souhaitant contribuer à l'objectif net zéro peuvent se poser les questions suivantes avant d'investir :



1. Le fonds intègre-t-il les critères ESG dans son processus de sélection ?

Les fonds intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de sélection des entreprises, et plus particulièrement ceux qui s'appuient sur le pilier environnemental sont susceptibles de contribuer à l'objectif net zéro. Notons toutefois que tous n'ont pas pour objectif d'être alignés sur une trajectoire net zéro.



2. La société de gestion fait-elle de la transition environnementale un axe prioritaire de son dialogue avec les entreprises

Le dialogue actionnarial entre la société de gestion et les émetteurs est primordial afin d'inciter ces derniers à s'engager sur une trajectoire de réduction de leurs émissions crédible et compatible avec l'objectif net zéro ;



3. Le fonds a-t-il pour objectif extra-financier de s'inscrire sur une trajectoire net zéro ?



ZOOM

Les fonds s'inscrivant sur une trajectoire "Net Zéro"

Ces fonds ont pour objectif extra-financier de participer au financement d'une économie bas-carbone en s'alignant sur une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ équivalent compatible avec l'objectif de neutralité carbone.

Les gérants de ces fonds cherchent à réduire progressivement l'empreinte carbone ou l'intensité carbone du portefeuille. L'intensité carbone désigne le volume d'émissions de CO₂ équivalent (exprimé en tonnes) par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés investies.

Il n'y a pas de stratégie d'investissement « standard » pour mettre en œuvre cet objectif, les équipes de gestion peuvent s'appuyer sur un ou plusieurs des leviers suivants (liste non exhaustive) :

- **Exclusion des entreprises** actives dans les secteurs les plus émetteurs de CO₂ ou celles réalisant au-delà d'un certain pourcentage de chiffre d'affaires dans ces domaines (ex : gaz, charbon) ;
- **Notation des entreprises** sur leurs efforts en matière de décarbonation et le développement d'activités « vertes » ;
- **Dialogue actif avec les entreprises** pour les encourager à accélérer leur action en faveur de la neutralité carbone, y compris avec celles qui sont les moins engagées dans cette démarche ;
- **Demande aux émetteurs de développer une stratégie crédible** avec un calendrier compatible avec la trajectoire de neutralité carbone.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Amundi est signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers » depuis juillet 2021. Celle-ci a été lancée en 2019 et réunit 301 sociétés de gestion d'actifs dans le monde représentant un total de 59 trillions de dollars d'actifs sous gestion*.

Les signataires de cette initiative s'engagent à contribuer à l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, en ligne avec les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

L'objectif pour les sociétés signataires est d'atteindre la neutralité carbone au niveau de leur portefeuille d'ici 2050 ou plus tôt.

* Données au 31 décembre 2022

FOCUS

Amundi, un acteur de référence de l'Investissement Responsable

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis en matière de développement durable, qui touchent tous les secteurs de la vie : réduction des inégalités, égalité femmes-hommes, diminution de l'impact carbone, protection des espèces. L'investissement responsable est la réponse que le monde de la finance apporte à ces défis, c'est-à-dire l'investissement qui vise à la fois la performance financière et les bénéfices environnementaux et sociaux.

Amundi se classe dans le top 10 mondial de la gestion d'actifs avec 1 904 milliards d'euros⁷ d'actifs sous gestion et près de 800 milliards d'euros⁷ d'actifs responsables.



Pionnier de l'Investissement Responsable

avec plus de 30 ans d'expérience



800 Mds€

d'encours en Investissement Responsable⁹



18 200

émetteurs notés sur les critères ESG



100%

des fonds ouverts Amundi intègrent une analyse ESG



1 364 entreprises

auprès desquelles Amundi s'est engagé en 2021



7 309

assemblées générales d'actionnaires dans lesquelles Amundi a voté en 2021

9. Source : Amundi à fin décembre 2022.



Retrouvez toutes les définitions des termes financiers utilisés dans ce document dans le [lexique](#)

AVERTISSEMENT

Achévé de rédiger le 21 mars 2023. Les informations figurant dans cette publication ne visent pas à être distribuées ni utilisées par toute personne ou entité dans un pays ou une juridiction où cette distribution ou utilisation serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires, ou qui imposerait à Amundi ou ses sociétés affiliées de se conformer aux obligations d'enregistrement de ces pays. Notamment cette publication ne s'adresse pas aux US persons telle que cette expression est définie dans le US Securities Act de 1933. Les données et informations figurant dans cette publication sont fournies à titre d'information uniquement. Aucune information contenue dans cette publication ne constitue une offre ou une sollicitation par un membre quelconque du groupe Amundi de fournir un conseil ou un service d'investissement ou pour acheter ou vendre des instruments financiers. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos et ne doivent pas être considérées comme telles à quelque fin que ce soit. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Les prévisions, évaluations et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans notre autorisation. Édité par Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédits photo : Istock.